

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune d'Oullins**

**Métropole de Lyon**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**PDAU/NUM\_23\_043**

**OBJET** : Certification des adresses 25 et 27 rue Salvador Allendé et 127 rue Francisque Jomard

**Le Maire d'Oullins,**

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°SJ20\_427 du 7 juillet 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Vu la décision du Conseil Municipal du 17 février 1945, relatif au nommage de rue Francisque Jomard et de son implantation sur la carte d'Oullins ;

Considérant qu'il relève des compétences du Maire ou de celles d'adjoints délégataires d'attribuer ou de modifier un numéro de voirie à un bâtiment lorsque cette opération est nécessaire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier les propriétés de l'ensemble immobilier situées 25 et 27 rue Salvador Allendé et 127 rue Francisque Jomard ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE Premier :**

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté référencé PDAU/NUM\_22\_040.

**ARTICLE II :**

Cet ensemble immobilier impliquant les parcelles 69149 AB 251, 69149 AB 325 et 69149 AB 324 ne porte pas de nom de copropriété ou résidence. Ses allées privées ne portent pas de nom de voie.

**ARTICLE III :**

Les numéros de voirie situées au niveau des tènements cadastrés, dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes (voir Annexe plan):

27 de la rue Salvador Allendé : AB 251

25 de la rue Salvador Allendé et 127 de la rue Francisque Jomard : AB 325

Il n'y a pas de numéro de voirie à proximité de la parcelle AB 324

L'accessibilité de l'adresse 127 rue Francisque Jomard est situé en bordure de la voie publique, rue Francisque Jomard.

En conséquence, ces unités foncières détiennent les adresses postales précitées.

**ARTICLE Dernier :**

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le :     /     /
Mise en ligne le :     /     /
Notifié le :
Pour le Maire, Clotilde POUZERGUE et par délégation, Le Conseiller délégué, Jean-Louis CLAUDE

**Fait à Oullins, le 1<sup>er</sup> décembre 2023.**

**Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation,  
le Conseiller délégué,**

**Jean-Louis CLAUDE**



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*

**ANNEXE**

**Certification des points d'adresses :**

**25 et 27 rue Salvador Allendé**

**127 rue Francisque Jomard**

Cet ensemble immobilier impliquant les parcelles 69149 AB 251, 69149 AB 325 et 69149 AB 324 ne porte pas de nom de copropriété ou résidence.

■ : ses allées privées ne portent pas de nom de voie



Les points d'adresse qui sont situés au niveau des tènements cadastrés dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes :

27 de la rue Salvador Allendé : AB 251

25 de la rue Salvador Allendé et 127 de la rue Francisque Jomard : AB 325

Il n'y a pas de numéro de voirie à proximité de la parcelle AB 324,

Changement  
de dénomina-  
tion du chemin  
de Merlus

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un rapport en date du 14 Février 1945 par lequel Monsieur Savouze, Conseiller municipal d'Oullins, demande à donner le nom de rue Francisque Jomard au chemin de Merlus dans lequel habitait ce patriote qui fut torturé et mis à mort par la Gestapo.

19 17 FEV 1945

Vu et approuvé  
Lyon, le 16 mars 1945  
Géor. Le Griflet du Rhône  
le Secrétaire Général, délégué  
signé: illisible.

Il poursuit en rappelant à l'Assemblée que Francisque Jomard, militant syndicaliste, était connu des milieux ouvriers pour son dévouement à leur cause et qu'une décision du Conseil donnant son nom à une artère de la cité correspondrait certainement aux vœux de tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

Il invite le Conseil à délibérer sur cette question  
Le Conseil :

Qui le rapport de M. Savouze,

Après examen de la question,

Considérant que le changement de nom du chemin de Merlus ne peut en aucune façon nuire à l'histoire de la cité;

Que Francisque Jomard, par ses sentiments patriotiques bien connus et par son action dans la résistance, a bien mérité cette marque de reconnaissance.

A l'unanimité des membres présents, décide de donner le nom de rue Francisque Jomard au chemin actuel de Merlus.